

HERVÉ N. LINDER

NEWSLETTER – OCTOBRE 2008

ETATS-UNIS – LES VISAS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

De nombreuses sociétés qui souhaitent envoyer leurs employés dans leurs filiales américaines sont confrontées à la réglementation américaine relative à l'immigration quant à l'éligibilité de ceux-ci à travailler légalement sur le territoire américain. Il existe pourtant des solutions simples à mettre en place.

- **Le Visa L-1**

Le visa L-1 est le visa type utilisé pour transférer des employés au sein d'un même groupe de sociétés. Afin d'être éligible, le bénéficiaire doit avoir travaillé pendant au moins un an sur les trois dernières années au sein d'une société affiliée à la société qui va l'accueillir aux Etats-Unis. Un lien juridique (mère-fille ou sœur) doit exister entre les deux sociétés.

Il existe deux sous-catégories : le visa L-1A, réservé aux cadres dirigeants, valable jusqu' à 7 ans et le visa L-1B, pour les cadres spécialisés, valables jusqu'à 5 ans consécutifs.

- **Le Visa E-2**

Le programme des visas d'investisseurs, mis en place par un traité commercial entre les Etats-Unis et de nombreux pays dont la France, est très utile pour les sociétés ou particuliers qui souhaitent investir aux Etats-Unis. Dans la mesure où l'entité américaine appartient pour au moins 50% à des citoyens français non-résidents américains (ou à des sociétés détenues par des citoyens français) et réalise un investissement substantiel et proportionnel à son activité, il est possible d'accréditer cette entité américaine en tant d'investisseur agréé. Cela permet de faire bénéficier aux investisseurs et à leurs employés de nationalité française d'un visa E-2, valable jusqu'à 5 ans et renouvelable indéfiniment tant que la société exerce une activité bénéficiaire.

Il est à noter que les visas L-1 et E-2 permettent aux conjoints des bénéficiaires de demander un visa et une autorisation de travail spécifique.

- **Le Visa H-1B**

Le visa H-1B, valable jusqu'à 6 ans consécutifs, est réservé aux titulaires de l'équivalent de 4 années d'études supérieures et occupant un emploi spécialisé. L'employeur américain s'engage à rémunérer le bénéficiaire au salaire moyen établi par le Département du Travail pour le poste et la zone géographique choisie. Ce visa très convoité est soumis à un quota annuel de 65.000 bénéficiaires. Pour l'année fiscale 2008-2009, les services de l'immigration américaine ont reçu plus de 163.000 demandes et ont du procéder à un tirage au sort.

ERNST & LINDER LLC est un cabinet d'avocats international basé à New York. Nos avocats internationaux et polyglottes sont spécialisés dans le conseil de sociétés et de particuliers aux Etats-Unis et en Europe. Notre expertise couvre les domaines tels que le droit des affaires, le droit des sociétés, le droit commercial, le droit de la propriété intellectuelle, le droit de l'immigration, le droit du travail, le droit fiscal, le droit des procédures collectives ainsi que le contentieux.